



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



0 9 AVR. 2019

aψ greffe du tribunal de l'entreprise francophone de Brusielles

N° d'entreprise : 0702 780 539

Dénomination

(en entier): RYNDA TEGA

(en abrégé) :

Forme juridique: SA

Sicafi institutionnelle de droit belge qui a opté pour la catégorie de placements visée à l'article 183, alinéa 1, 3°, de la loi du 19 avril 2014 relative aux organismes de placement collectifs alternatifs et à leurs gestionnaires

Adresse complète du siège : Avenue du Port 86C, boîte 204, 1000 Bruxelles

Objet de l'acte : Démission et nomination d'un administrateur

Extrait des résolutions écrites de l'actionnaire unique du 12 mars 2019:

Après lecture et discussion de l'ordre du jour, l'actionnaire unique a décidé:

- d'approuver la démission de Madame Olga OSSOTCHENKO, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à partir du 15 mars 2019. La décharge pour l'exercice de son mandat de gérant lui sera donnée lors de la prochaine assemblée générale annuelle des actionnaires.
- de nommer Monsieur Mathieu LOQUET, domicilié à Rue Eugène Smits 37, 1030 Schaerbeek, Belgique, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet à partir du 15 mars 2019. Le mandat ne sera pas rémunéré et prendra fin après l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui approuvera les comptes annuels de 31 décembre 2024.
- de donner procuration à Mademoiselle Gitte dE BRABANDER, Mademoiselle Tiffany PHILIPS et Mademoiselle Charlotte BLIJWEERT, élisant leur domicile à leur adresse professionnelle sise à Avenue du Port 86C, boîte 204, 1000 Bruxelles, ainsi qu'à BVBA Ad-Ministerie, représentée par Monsieur Adriaan dE LEEUW, ayant son siège social à 1860 Meise, Brusselsesteenweg 66, avec droit de substitution afin d'accomplir toutes les formalités nécessaires concernant les décisions de la Société, y compris signer et déposer la demande de modification de l'inscription de la Société auprès des services de la Banque-Carrefour des Entreprises, et publier les décisions de la Société aux Annexes du Moniteur belge.

Adriaan de Leeuw Mandataire

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).